JE NE SUIS POINT DE L'AVIS DE TOUT LE MONDE.

Il faut être homme, & d'une ame ſenſée
Avoir à ſoi ſes goûts & ſa penſée.
Irai-je en ſot aux autres m'informer
Qui je dois fuir, louer, chercher, blâmer ?
J'ai ma raiſon, c'eſt ma mode & mon guide.

Amicus Plato, magis amica veritas.



1789.

SUR

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

EXCÉDÉ d'entendre depuis trois mois parler des Etats-Généraux, de lire tous les jours les nouvelles Brochures qu'enfantent à tas les petits cerveaux de nos prétendus patriotes, & d'aller à tous momens vérifier dans nos Historiens les recherches qu'on nous cite à chaque page, j'ouvris, il y a quelques jours, en rentrant chez moi, sans autre projet que celui de me délasser, la Pucelle d'Orléans, & je tombai sur ces vers du premier Chant :

« Quelques Seigneurs & quelques Conseillers;
» Les uns pédans & les autres guerriers,
» Sur divers tons déplorant leur misere,
» Pour leur refrein, disoient : que faut-il faire?
» Sur cette affaire ils parloient tous fort bien,
» Ils disoient d'or, & ne concluoient rien..... »

Eh ! mais, me dis-je en moi-même, voilà précisément notre histoire. Assurément quand Voltaire nous traçoit cette légere esquisse du Conseil tenu dans Orléans, il n'avoit pas sans doute le projet de fournir une Epigraphe aussi juste au tableau historique de ce qui se passe de nos jours.

J'ai toujours aimé par choix les applications ; mais sur-tout quand elles font tableau comme celle-ci, je suis à la joie de mon ame, & je me trouve aussi content qu'un faiseur de projets qui est dans l'enthousiasme de quelqu'idée lumineuse à laquelle il croit attacher le bonheur de l'Etat.

Moi, je n'en fais pas de projet, ce n'est pas trop mon genre, & l'on n'est pas curieux de s'exercer dans les genres où l'on prévoit que l'on n'aura que des succès très médiocres : mais j'aime beaucoup á faire des réflexions, à établir des hypotheses, à juger de ce qui peut arriver, par analogie avec ce qui s'est passé

dans des circonſtances que l'on dit être ſemblables ; à comparer les tems, à rapprocher les objets, à les envifager ſous leurs points de rapports, comme ſous leurs points d'oppoſitions.

Invité collectivement avec tous les Citoyens penſans à propoſer un plan au Gouvernement ſur la maniere la plus appropriée d'aſſembler les Etats-Généraux, je me ſuis bien donné de garde de groſſir la collection très-volumineuſe d'écrits ſur cette matiere, dont le Public eſt inondé : il eſt vrai que

Chacun à ce métier
Peut perdre impunément ſon encre, & ſon papier.

mais je trouve infiniment plus commode de laiſſer dire les autres, & de m'amuſer dans mon petit coin à calculer ce qui pourra réſulter de cette fameuſe Aſſemblée d'Etats ſi unanimement demandée, ſi fortement deſirée; & qui doit, à ce que l'on prétend, à ce que l'on eſpere, à ce

que l'on assure, donner une nouvelle constitution au Royaume.

Vraiment, n'est-ce pas une chose bien fameuse, un grand chef-d'œuvre d'imagination, de compiler tout ce qui a été dit & écrit depuis quatre ou cinq cents ans sur les Etats-Généraux, de ramasser toutes les harangues qui y ont été prononcées, de marquer les rangs & les places des différens Membres qui les composoient, & puis d'ajouter à ce fatras d'observations fatigantes quelques réflexions bien hardies, quelques grandes phrases bien entortillées, bien philosophiques, des avis au Tiers-Etat, des encouragemens à la Noblesse, des conseils au Clergé, que sais-je enfin, tout ce qui passe par la tête de cerveaux exaltés qui ont la rage d'écrire, & la prétention de gouverner l'Etat du fond de leur taudis?

Je ne crois pas qu'il y ait là de quoi tant se vanter. Aussi prends-je une autre tournure; ennuyé de toujours revenir

ſur le paſſé, ſouvent dégoûté de m'arrê-ter ſur le préſent, je veux tenter de percer la nuit des tems. C'eſt, pour ainſi dire, doubler ſon être que de lire dans l'avenir : & malgré l'épaiſſeur du voile qui le dérobe à nos foibles yeux, il eſt flatteur d'en pouvoir ſoulever une légere portion. On n'eſt obligé au ſecret que pour les choſes qui nous ont été confiées ; mais il n'y a aucune indiſcrétion à publier ce que l'on a vu ou entendu, pour ainſi dire, par la chattiere.

Un autre, pour donner à ſes rêveries ; (car c'eſt-là le mot propre) plus de poids, un plus grand degré de confiance, un caractere plus impoſant, débuteroit pompeuſement par introduire le génie de la France, le conduiſant par la main dans les replis tortueux de la politique, & le guidant à la lueur de ſon flambeau dans une route auſſi impraticable qu'inacceſſible ſans un ſecours ſurnaturel : comme je le crois trop occupé dans ce moment-ci pour s'amuſer à tenir le fil de

mes raiſonnemens, je lui épargnerai juſqu'à l'ennui d'une invocation que j'aurois pu lui tourner aſſez agréablement, & je m'embarque tout ſeul, duſſé-je être un peu embarraſſé pour arriver à bon port.

Il nous faut une conſtitution, il nous en faut une abſolument. Voilà le cri de guerre actuel, voilà le mot de ralliement. Eh ! mes amis, voudriez-vous me faire la grace de me dire ce que vous entendez par une conſtitution ? Pas deux ſur mille dans le nombre de ceux qui s'en vont répétant à tort & à travers, *il nous faut une conſtitution*, ne ſont en état de nous expliquer un peu clairement l'idée qu'ils attachent à ce mot. Et je ne voudrois pour alimenter dans ce moment-ci le Tréſor Royal d'autre reſſource que de faire payer un écu en ſortant de l'enceinte du Palais-Royal, à tout citoyen qui ſeroit convaincu d'y avoir agité les affaires du Gouvernement, & à qui l'on prouveroit qu'il n'y entend pas plus qu'un enfant de dix ans.

Cette fureur d'Etats-Généraux qui nous a pris comme un coup de piſtolet, a exalté toutes les têtes; déjà chaque individu ſe croit une partie intégrante du Gouvernement : ce n'étoit autrefois que les Parlemens qui ſe regardoient comme les tuteurs nés de nos Rois; aujourd'hui il n'eſt ſi mince particulier qui ne ſe croie en poſſeſſion de ce titre glorieux; & je ne ſerois pas étonné qu'on ne ſe crût avant peu en droit de le prendre dans les actes à la place du très-haut & très-puiſſant Seigneur que prend le premier faquin.

Mais, vous diront les trois quarts des gens, j'ai lu & approfondi l'Eſprit des Loix; j'ai fait des notes ſur le Contrat ſocial; je poſſede la conſtitution angloiſe comme mes Fables de la Fontaine; je me ſuis procuré tout ce qu'on a écrit depuis bien des années ſur les matieres de Gouvernement, j'entends les Comptes-Rendus auſſi clairement que le livre de ma blanchiſſeuſe; j'ai calculé les devoirs reſpectifs des Rois & des Sujets; je ſuis

en état de démontrer le point fixe de démarcation où doit venir échouer l'autorité des premiers, & s'arrêter l'obéissance des seconds.

Tant mieux, mon très-cher, si vous savez tout cela, vous savez assurément bien des choses, & je vous en fais mon compliment, vous serez, sans contredit, une des lumieres des Etats-Généraux, & je ne crains qu'une chose pour Messieurs les Notables, c'est l'embarras énorme où ils vont se trouver quand il s'agira d'assigner une place à tant de gens de mérite dont l'Etat ne sauroit s'empêcher de réclamer les secours.

Mais moi qui ne suis pas à beaucoup près aussi enthousiaste de cette prétendue masse de lumieres acquises sur le Gouvernement, j'ai une façon de penser bien différente sur les Etats-Généraux, & je dirai hautement, au risque d'être honni par les importans & par les rai-

(1) Cet écrit a été fait à l'époque de la seconde Assemblée des Notables.

ſonneurs, que les Etats-Généraux ſont un remède beaucoup trop violent pour la criſe où nous nous trouvons; & je pars préciſément, pour appuyer ma propoſition, du même point d'où partent beaucoup de gens pour avancer l'opinion contraire.

Les Etats-Généraux, dit-on, ne ſauroient manquer d'opérer aujourd'hui le plus grand bien, parce que la Nation eſt enfin parvenue au point d'être inſtruite de ſes droits; parce que, graces aux Ecrits de nos Philoſophes modernes, elle eſt éclairée ſur ſes véritables intérêts; parce qu'elle eſt revenue de ces mots abuſifs d'obéiſſance paſſive; parce que chaque Ordre de citoyens connoît irrévocablement les limites de l'autorité royale, & les bornes qui lui ſont aſſignées; parce qu'elle ne ſe paie plus de cet ancien préjugé, que les peuples ſont faits pour les Rois; parce qu'enfin le plus mince particulier eſt convaincu que les Rois ne tiennent plus leur puiſſance

de Dieu, mais ſeulement d'un conſentement quelconque de la Nation aſſemblée, & que, pour peu que les Rois veulent conteſter, on les forcera de rapporter les originaux du traité primitif, paſſé entr'eux & la Nation qui a bien voulu ſe ſoumettre à eux à des conditions dont la violation annulle néceſſairement la force & la valeur.

Voilà ce qu'on répete toute la journée, ce que l'on entend dans tous les coins, ce que l'on prêcheroit même dans les chaires, ſi les honnêtes gens alloient encore au ſermon, ce que

Frontonis Platani, convulſaque marmora clamant
Semper & aſſiduo ruptæ lectore columnæ (1).

Il eſt certain que ces grands mots en impoſent à la multitude : ſi peu de gens ſe donnent la peine de penſer par eux-mêmes ! Il eſt ſi commode, avec un peu de mémoire, de trouver ſon thême tout fait, & de s'en aller pu-

(1) Juv. Sat. Ire.

bliant par-tout ce que l'on a retenu, tant bien que mal, de longues diatribes prononcées, avec enthousiasme, par quelques énergumènes, qui n'ont d'autre desir, d'autre ambition que de faire un grand nombre de prosélites, & de s'établir une réputation fondée, non pas sur la vérité de ce qu'ils avancent, mais sur le ton emphatique avec lequel ils débitent de grands lieux communs, sous le nom de principes & d'axiômes généraux sur le Gouvernement.

Depuis quelques années, (& c'est, je pense, à l'époque du premier Compte Rendu, qu'on peut remonter, pour en fixer l'origine) les esprits commençoient insensiblement à s'échauffer, à fermenter sur les grands principes du Gouvernement, à raisonner sur la Dette nationale, sur la liberté individuelle. L'insurrection des Etats-Unis de l'Amérique, qui eut lieu dans le même temps, mit à la mode les grands mots d'indépendance, de patriotisme; arrivent ensuite les querelles

des Parlemens, qui, plutôt pour embarrasser la Cour que par l'espoir de voir réussir une demande si extraordinaire, réclament au nom de la Nation l'Assemblée des Etats-Généraux, & sur-le-champ voilà toutes les têtes qui se montent, on ne rêve plus, on ne crie plus qu'Etats-Généraux, & il me semble entendre les Juifs crier à tue-tête: *crucifige, crucifige*. La Cour primée par cette acclamation universelle n'ose pas les refuser, & après les avoir retardés aussi long-tems qu'elle l'a pu honnêtement, les a enfin convoqués; tout aussi peu persuadée de leur efficacité que la Nation paroît l'être aveuglément de leurs avantages sans nombre.

Je prétends donc, moi, que dans la circonstance présente cette Assemblée si desirée nous sera plus préjudiciable qu'avantageuse.

D'abord ouvrons les histoires : quels grands biens voyons-nous qui soient résultés de tous les Etats-Généraux qui

ont été tenus jusqu'aux derniers de 1614? aucuns à proprement parler, si nous voulons être de bonne-foi. Suivez ceux de Charles IX, ceux de Blois, ceux de la minorité de Louis XIII; de grands débats, de grandes doléances, mais au total jamais rien de fixe, jamais rien de statué irrévocablement.

Oh! mais, dira-t-on, il s'en falloit de beaucoup, pour ne pas dire de la totalité, que la Nation fût aussi éclairée qu'elle l'est dans ce siecle de lumieres, & graces à celles que nous avons accumulées de nos jours, nous touchons enfin à cette époque si glorieuse pour nous, si consolante pour l'humanité, où les peuples vont enfin rentrer dans toute l'étendue de leurs droits. C'est à la philosophie que nous devons ces beaux jours, dont l'aurore commence à briller sur la France.

Oh! sûrement la philosophie! Quand une fois on a dit ce mot, on croit avoir tout fait, tout arrangé, tout prévu. Mais on a beau dire, la philosophie ne

gouverne pas les empires; elle remédie, il eſt vrai, à bien des abus; elle en arrête qui, ſans elle, pourroient s'établir; elle éclaire les hommes, elle les conſole, elle les rend ſociables, d'accord; mais encore un coup, ayez des Etats-Généraux qui ne ſoient compoſés que de Philoſophes ou de gens animés de ce bel eſprit philoſophique : & vous verrez la belle beſogne qui en réſultera.

Mais, reprendra-t-on, nous ſommes mieux que Philoſophes, nous ſommes Patriotes, nous ſommes Citoyens. Ah! voilà où je vous attendois. Hélas! j'ai bien peur que votre patriotiſme ne ſoit à-peu-près de la même trempe que votre philoſophie. On a la rage aujourd'hui d'avoir ſans ceſſe à la bouche de ces grands mots; on ſe croit Philoſophe parce qu'on ne croit plus à aucune eſpece de préjugés quelconques; qu'on n'admet plus aucune eſpece de frein; qu'on ſe permet tout, & par une conſéquence naturelle, on ſe dit Citoyen parce qu'on

n'aſpire qu'après l'indépendance; parce que tout ce qui porte le caractere d'autorité nous révolte; parce qu'on ne veut plus de maître.

Somme totale, renverſement de toutes loix divines & humaines, nulle eſpece de préjugés, un eſprit d'indiſcipline dans tous les Ordres de la Nation, depuis le premier juſqu'au dernier, des fatras de principes pompeuſement mis en avant, pas un ſeul en action; une cupidité ſans bornes, un égoïſme révoltant; telles ſont les baſes ſur leſquelles poſent la philoſophie & le patriotiſme qui doivent préſider à la nouvelle conſtitution de la France.

On a aujourd'hui la rage de détruire; mais avant de détruire, il faut avoir le talent de pouvoir mettre quelque choſe en place. Nous donnons toujours dans les extrémités. Pour remédier aux dangers du fanatiſme & de la ſuperſtition, on a détruit tout ſentiment de religion; qu'y avons-nous gagné? Notre conſ-

titution eſt vicieuſe ! il en faut une nouvelle, mais une nouvelle en totalité? Ecoutons là-deſſus Montaigne.

« Tout ce qui branle ne tombe pas. La contexture d'un ſi grand corps tient à plus d'un clou. Il tient même par ſon antiquité, comme les vieux bâtimens, auxquels l'âge a dérobé le pied, ſans croûte & ſans ciment, qui pourtant vivent, & ſe ſoutiennent en leur propre poids ».

Puis dans un autre endroit :

« Il eſt bien aiſé d'accuſer d'imperfection une police, car toutes choſes mortelles en ſont pleines. Il eſt bien aiſé d'engendrer à un peuple le mépris de ſes anciennes obſervances, jamais homme n'entreprint cela qu'il n'en vînt à bout. Mais d'y rétablir un meilleur Eſtat, en la place de celui qu'on a ruiné, à ceci pluſieurs ſe ſont morfondus, de ceux qui l'avoient entreprins (1) ».

(1) Eſſais de Montaigne.

Et ils s'y morfondront encore plus d'une fois. Car enfin, prenez, ſimplement par curioſité, l'Almanach-Royal, c'eſt-là le dépôt où ſont conſignés les noms de ce que la France fournit de ſeigneurs, de magiſtrats, de prélats, d'hommes de finance, deſtinés par leurs rangs, leurs places, leur naiſſance à jouer un rôle principal dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux. Et quand vous aurez travaillé pendant long-tems à apprécier le mérite intrinſeque de chacun de ces individus, vous verrez que les bras vous tomberont, & que vous ſerez preſque pétrifié, en ſongeant en quelles mains va être confié le ſort de la Nation. A conſidérer en gros cette liſte nombreuſe, on eſt d'abord primé, pour ainſi dire, par les noms, les titres, les richeſſes, les diſtinctions attachées à toutes les grandes places; mais dépouillez-les de tous leurs acceſſoires, ſcrutez-les chacun en particulier d'après leur conduite, d'après leurs principes, à ſuppoſer qu'ils en aient, d'après les actions, les

circonſtances qui les ont conduits au poſte qu'ils occupent, & vous frémirez du petit, mais très-petit nombre d'hommes, que vous voudriez trier dans cette liſte volumineuſe, pour les charger, non *pas* des affaires du Gouvernement, mais qui plus eſt, des vôtres, pour peu qu'elles fuſſent compliquées.

Il eſt vrai qu'à en juger par leurs affaires domeſtiques, ils n'annoncent pas de grands talens pour l'économie, qui devient dans l'occurrence actuelle, la premiere, la principale des vertus. Et c'eſt exactement une choſe plaiſante de penſer que parmi cette foule de gens de tout état, de tout âge, qui clabaudent contre les vices de l'adminiſtration, qui, à les en croire chacun en particulier, ſe regardent comme très-capables de rétablir les finances du Royaume, il ne s'en trouve peut-être pas la millieme, que dis-je, la cent millieme partie, dont la fortune ne ſoit à proportion plus délabrée que celle de la France, ſur laquelle ils gé-

miſſent. On ne peut alors s'empêcher de ſe rappeller, avec une certaine complaiſance, la fable du renard, qui avoit la queue coupée, ou de leur dire, ce que dit Jeſus-Chriſt lorſqu'on lui préſenta la femme adultere.

Oh! ſi j'étois le Roi, je vous embarraſſeroit furieuſement tout ce monde-là à l'ouverture des Etats-Généraux. Et voici ce que je leur dirai, ſans me fâcher.

Meſſieurs,

» Le dérangement de mes affaires, l'état déplorable de mes finances eſt l'unique cauſe qui m'a porté à vous aſſembler ici aujourd'hui. Car, quelqu'enchanté que je fuſſe d'ailleurs de vous voir tous réunis autour de moi, je vous proteſte que ſans ce puiſſant motif, je vous aurois ſupplié de reſter chacun chez vous, attendu que pour toutes les autres branches d'adminiſtration de mon

Royaume, j'en fais tout autant que chacun de vous, en général & en particulier ».

» Mais comme vous avez annoncé à la face de l'Europe, aussi scandalisée que moi de votre ton assez peu respectueux, que vous entendiez absolument rétablir l'ordre dans mes finances, je consens à vous donner ici un état bien détaillé de mes dettes, de mes dépenses, de mes revenus, de mes plans d'économie, d'amélioration, enfin à ne vous rien cacher absolument de ce qui pourra vous fournir sur cet objet important les plus grands éclaircissemens ».

» J'exige seulement, au préalable, une petite condition, à laquelle je ne doute pas que vous ne vous soumettiez: c'est que chacun de vous, Messieurs, avant de prendre connoissance des comptes de mon Royaume, m'apporte également un état duement signé & paraphé par devant Notaire, de sa fortune, de ses revenus, de ses charges, de ses dettes

de ſes économies, avec les pièces juſtificatives, d'après leſquelles je puiſſe avoir une connoiſſance parfaite du plan que vous ſuivez dans l'adminiſtration de vos affaires perſonnelles ».

» Tous ceux d'entre vous dont je trouverai les fortunes, je ne dis pas améliorées, depuis qu'ils en ont la geſtion, mais ſeulement dans une juſte balance de recette & de dépenſe, je conſens à ce qu'ils continuent d'être les Repréſentans de la Nation; mais, par la même raiſon, quiconque me montrera des affaires encore plus délabrées que les miennes, aura la bonté de ne plus reparoître ici. Je ſerois déſolé de lui ôter un tems néceſſaire au rétabliſſement, à l'amélioration de ſa fortune. On a aſſez de diſcuter avec ſes créanciers, ſans aller ſe mêler de ceux des autres. D'ailleurs, *Medice cura te ipſum* : cela veut dire en françois, pour ceux de mon Clergé qui pourroient ne pas entendre le latin, Médecin guéris-toi toi-même. Il ſeroit auſſi par

trop indécent pour la dignité du trône, pour la majesté de la Nation, que j'appellasse pour me conseiller une foule de banqueroutiers. Vous m'engageriez à vous imiter, & je n'en ai point le projet.

Vous pâlissez presque tous. Je le vois, vous ne vous attendiez pas à cette objection de ma part. N'allez pas me dire que vos fortunes sont dérangées, par une suite du dérangement des Finances du Royaume. Je ne me paierai pas de ces raisons qui ont même perdu à mes yeux le droit d'être spécieuses. J'ai eu la foiblesse de charger mes peuples, parce que tous tant que vous êtes, après avoir épuisé toutes les ressources, ruiné & vous & vos enfans, fait toutes sortes de bassesses pour vous procurer de l'argent, vous avez abusé de ma bonté, conjointement avec mes Ministres, pour extorquer de moi de quoi fournir à vos dépenses excessives, à votre luxe insultant pour le misérable peuple sur lequel vous affectez de verser des larmes. Mais je ne suis plus votre

dupe, je saurai rétablir l'ordre sans vous, je prétends ne m'environner que du peu de gens honnêtes & éclairés que j'ai cherchés & trouvés dans mon Royaume. Telles sont mes intentions; elles sont assez clairement énoncées pour que mon Garde des Sceaux n'ait pas besoin de vous dire le reste. Partez donc tous, d'aujourd'hui à huitaine apportez-moi chacun ce que je vous demande, & alors nous verrons.

Le Roi ne dira pas cela, & il aura tort.

Oui, il aura tort; c'est précisément dans ces momens-ci où il semble que la Nation se réunisse pour circonscrire les bornes de l'autorité royale; qu'il faudroit qu'un Monarque parlât d'après lui-même, qu'il montrât de l'énergie, de la fermeté; avec un cœur honnête & de bonnes intentions, il est si aisé de parler à une Nation assemblée, & à une Nation qui, quoiqu'on en dise, aime ses Maîtres! attaquer cette Nation-ci par des sophismes, par des pro-

positions spécieuses, des discours captieux; oh! vraiment, vous n'en ferez rien, dans ce siecle raisonneur où tout se réduit en systêmes. Mais touchez avec elle la corde du sentiment, vous retrouverez encore cet amour inné pour ses Rois. Or qui peut mieux toucher cette corde que celui qui a le plus d'intérêt à la faire frémir à son unisson, que le Roi lui-même. En un mot; quand le Roi veut faire connoître sa volonté à son Peuple, qu'il parle d'après lui-même, d'après son cœur; qu'il surmonte cette espece de timidité que ne doit point admettre la majesté du trône: qu'il épanche librement son ame au milieu de ses sujets, la sienne n'a qu'à gagner à être connue, & son amour pour le bien, & sa sensibilité, & toutes ses vertus ne peuvent que perdre infiniment à nous être développées par l'organe d'un Chancelier ou d'un Garde-des-Sceaux, fût-il un l'Hôpital. Pour peindre une ame vraiment royale, il

faut être né sur le trône. On reprochoit à Fontenelle de toujours faire parler les Bergers, comme il lui parloit lui-même.

La Nation feroit encore tout pour ses Rois, si elle pouvoit seulement se flatter que ses Rois sentissent le prix de ses sacrifices; mais elle est rebutée de ne travailler que pour des Ministres & pour des Courtisans, dont l'avidité insatiable, après l'avoir dépouillée, ne lui laisse pas même la liberté de se plaindre.

Je ne sortirai pas de cette idée-là; le François aime ses Rois; demandez lui pourquoi, il n'en sait rien, & c'est même cette impossibilité où il est de rendre compte du motif de ce sentiment qui, à mes yeux, en prouve l'existence. Tout ce qui s'appelle véritablement sentiment, ne sauroit se définir; c'en est à mon gré un des caracteres les plus essentiels.

Qu'on ne m'objecte pas ici les assassinats successifs d'Henri III, d'Henri IV, & même celui de Louis XV; des mons-

tres pouſſés par un fanatiſme aveugle, font époque dans l'hiſtoire de nos malheurs, mais ne ſauroient en faire dans l'hiſtoire des mœurs d'une Nation auſſi douce qu'aimable.

Qu'on m'objecte encore moins ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans la Nation. Car, obſervez bien que cette eſpece d'inſurrection que nous voyons ſe former contre l'autorité, ſépare très-diſtinctement la perſonne royale des abus que l'on reproche à la puiſſance du Trône. C'eſt, à proprement parler, à la place, & point au Prince qui l'occupe, qu'on ſemble en vouloir. L'odieux de l'une ne réjaillit point du tout ſur le perſonnel de l'autre.

Cette diſtinction, beaucoup trop métaphyſique pour avoir été ſentie autrefois, n'en exiſte pas moins très-effectivement.

Auſſi entend-on dire tous les jours : il faut faire un ſort au Roi ; qu'il ſoit heureux, conſidéré, chéri de la Nation ; qu'il ait de quoi ſoutenir avec éclat la

majeſté & la dignité de ſa couronne ; qu'on lui fourniſſe même abondamment de quoi récompenſer les gens qui approchent de ſa perſonne ; mais quant à l'adminiſtration des finances, à l'aſſiette des impôts, à l'établiſſement de loix nouvelles, & généralement tout ce qui tient à la conſtitution, à la dette nationale, que la Nation ſeule ait le droit de ſtatuer irrévocablement.

Tels ſont ſommairement les points fondamentaux, la baſe immuable ſur leſquels doivent repoſer les opérations que chaque individu, ſe croyant dès-à-préſent l'écho & l'organe de la Nation, dicte d'avance à ceux qui doivent en être les repréſentans.

Plan ſuperbe aſſurément, auquel il ne manque que des calculs pour l'affermir, de la poſſibilité dans l'exécution, & des citoyens pour le faire valoir.

Oui ſans doute des citoyens. Car voilà encore de ces grands mots que chacun a à la bouche, de ces titres dont on ſe

pare ſans s'embarraſſer des obligations immenſes qu'ils entraînent. Quand on a dit : je ſuis citoyen, je ſuis patriote, on penſe avoir tout dit ; mais préalablement qu'entendez vous par citoyen, par patrie ? De bonne foi, les gens raiſonnables ne ſe paient pas de mots, ils exigent qu'on attache au moins une idée quelconque, une définition claire, exacte, préciſe, ſans quoi ce n'eſt qu'un vain ſon dont vous frappez nos oreilles.

Tout ſe tient exactement dans l'ordre moral comme dans l'ordre phyſique. Jamais nos mœurs ne furent plus dépravées qu'elles le ſont à la fin de ce ſiecle, & jamais notre langue ne fut plus châtiée, plus ſévere qu'elle l'eſt aujourd'hui. On ne paſſe plus au théatre, à nos Auteurs la moindre expreſſion qui ait ſeulement l'air de préſenter une idée un peu libre, témoin M. de Chabanon, dont la Piece eſt tombée, en partie pour avoir employé un hémiſtiche très-applaudi dans Moliere. De

même dans un tems où toutes les relations fociales font abfolument évanouies, où l'intérêt perfonnel eft le feul mobile de toutes les actions, où la cupidité préfide dans chaque individu à toutes les opérations, où tous les liens qui uniffoient les familles, les corps, les différens membres de l'Etat font, je ne dis pas dénoués, mais arrachées, dans ces tems, dis-je, où l'égoïfme avec fon fceptre de fer femble avoir établi fon empire, on n'entend plus prononcer que les mots de bienfaifance, d'humanité, de bien général, de patriotifme; & l'affiche des vertus dont on n'a pas même le germe, eft le manteau dont chacun croit couvrir les vices qui en tiennent la place fans pouvoir en tenir lieu.

Qui ne feroit pas tenté de s'écrier avec Juvénal?

Terra malos homines nunc educat, atque pufillos,
Ergo deus quicumque afpexit, ridet, & odit.

Or, dans l'état actuel des chofes, dans

la disposition des esprits, que va-t-il arriver aux Etats-Généraux?

La montagne en travail enfante une souris.

Oh! sans contredit. Mais avant d'arriver à ce beau résultat, le seul probable, le seul que raisonnablement on puisse prévoir, nous avons à passer par bien des cascades, par bien des mouvemens convulsifs, or c'est ce que nous pouvons discuter ici.

Depuis qu'il existe des Nations en corps réunies sous un même chef & obéissant aux mêmes loix; il n'a cessé dès ce moment-là d'exister une guerre intestine entre les peuples & les Rois, les uns pour agrandir leur autorité & attirer une partie de la fortune des sujets, & les autres pour opposer toujours une barriere à la puissance & à la cupidité.

Les différentes époques des mouvemens, quelquefois violens, qui sont résultés de cette fermentation toujours sourde, mais quelquefois convulsive, sont

ſont conſacrées dans les hiſtoires. Chaque peuple a adopté une marche qui tenoit aux circonſtances, à ſon caractere, à la nature de ſon ſol, à ſes mœurs particulieres.

En France, où la température du climat, la douceur des mœurs, & un ſentiment inné, bien plus que réfléchi, pour la perſonne des Rois, ont modifié juſqu'à préſent cet eſprit naturel, ce goût décidé pour le changement, que les autres Nations nous reprochent avec aſſez de fondement, nous n'avons eu que très-peu de ces ſecouſſes violentes, qui ont ébranlé le Gouvernement chez nos voiſins; encore ne doit-on en accuſer que le fanatiſme des guerres de religion, qui n'ont fait qu'altérer pour un temps, ſans le changer, le caractere propre de la Nation.

Auſſi tous ces modernes héros de la liberté s'écrient-ils, & prêchent-ils ſur les toits que l'autorité royale, quoiqu'au-travers de beaucoup d'écueils, ſuivant toujours la route tracée par des êtres,

que (par un abus de mots) nous continuons encore d'appeller de grands Princes, de grands Miniſtres, eſt enfin arrivée à ce point de puiſſance, du deſpotiſme qui doit marquer le commencement de ſa chûte, & qui, ſuivant le cours ordinaire de tout ce que nous voyons dans ce bas monde, doit prendre une marche retrograde beaucoup plus prompte que celle qu'elle a tenue dans ſes accroiſſemens ſucceſſifs.

Tel eſt du moins l'Arrêt déjà prétendu irrévocable prononcé d'avance par la tourbe des penſeurs de la Nation : Arrêt dicté de l'Aſſemblée future des Etats-Généraux; Arrêt dont les motifs ſont déjà déduits très au long, & motivés dans la multitude des factums où une foule d'Ecrivains éclairant la Nation ſur ſes véritables intérêts, vient enfin lui déſiller les yeux; & tout cela, à les en croire, émané du ſanctuaire de la philoſophie, de l'humanité, de la bienfaiſance, & guidé par le flambeau de la plus ſaine raiſon.

Le moyen d'errer avec de femblables guides ! Et que ne pas attendre d'Etats-Généraux qui n'écouteront pas d'autre voix, qui ne fuivront pas d'autres principes ?

En conféquence, les Etats Généraux affemblés, après les premiers complimens faits de part & d'autre, lorfque le Roi par fa retraite aura laiffé la liberté des fuffrages, il s'agira d'entamer la grande affaire de la Nation.

Excepté quelques Membres du Clergé, accoutumés par état à une difcuffion d'affaires plus raifonnées, plus approfondies, excepté quelques autres individus à qui l'habitude du travail aura rendu un peu moins étrangeres les matieres de finance & de gouvernement, on peut dire hardiment, & fans rifquer d'avancer une propofition hafardée, que tout ce qui compofera cette impofante Affemblée n'entendra pas plus à la befogne qu'à l'alcoran. Ce font-là, par exemple, de ces vérités de fait, & qu'on peut raifon-

nablement laiſſer aux événemens le ſoin de démontrer.

Mais animés par un eſprit de vertige qu'on prendra pour de l'enthouſiaſme, par un amour pour l'indépendance qu'on croira celui de la liberté individuelle, par un eſprit philoſophique, qui n'eſt rien moins que de la philoſophie, vous allez voir tous les cerveaux exaltés enfanter des ſyſtêmes, des propoſitions auxquels même ne s'attendent pas ceux qui les mettront en avant.

On partira d'abord d'un premier principe; c'eſt que juſqu'à préſent les Etats-Généraux en France n'ont rien ou preſque rien opéré. Or, comme il eſt réſervé à nos jours de ſentir & de prouver ce qu'ils ſont capables de faire, & toute l'étendue de leur puiſſance, on s'éloignera diamétralement de la route des précédens, & l'on en adoptera une abſolument nouvelle.

L'important eſt donc de bien débuter; & d'après la vérité de ce principe, on

débutera par un coup d'éclat, & quel sera ce coup d'éclat? le voici. Ce sera de regarder les Etats-Généraux pris collectivement, comme un dictateur élu jadis dans la République romaine, pour secourir la République dans les grandes calamités. Personne n'ignore que la puissance dictatoriale suspendoit toute autre espece d'autorité, & qu'il n'y avoit aucune espece d'appel des ordres émanés de ce Tribunal suprême.

Cependant, comme il faut être honnête & avoir toujours des procédés, on laissera au Roi ses gardes & tout l'appareil de la Majesté Royale; on continuera à lui rendre les hommages dont il seroit trop dur pour lui de voir diminuer la quantité; il donnera audience aux Ambassadeurs des Puissances Etrangeres; mais il ne pourra conclure aucun traité avec eux que de l'aveu & du consentement des Etats-Généraux. Ses Ministres dans chaque département expédieront la besogne courante, mais ne décideront

de rien, ce qui s'appelle abſolument rien d'important; & juſqu'aux ordonnances concernant la Police, pour peu qu'elles portent un caractere d'innovation, toujours la ſanction des Etats-Généraux.

En même-temps on portera, comme en Angleterre, une loi d'*habeas corpus*, loi d'après laquelle on aſſurera invariablement la liberté individuelle de chaque Citoyen. Et comme cette loi, en travaillant pour l'avenir, aura la prétention de remédier aux abus réſultans & exiſtans encore de ſa non-exiſtence précédente, les Etats-Généraux ſe feront rendre compte de toutes les lettres de cachet, en vertu deſquelles nombre de particuliers ſont détenus ou dans des priſons, ou dans des lieux aſſignés pour leur exil; & de leur propre autorité les annuleront & remettront en liberté tous ceux qui gémiſſoient depuis long-tems ſous cette extenſion abuſive de l'autorité royale.

De ce moment-là, Monſieur le Chan-

celier de France soustrait ; *ipso facto*, à la main du Roi qui, depuis 1774, le retient dans ses terres, jouira de la faculté de pouvoir se transporter librement par-tout où bon lui semblera. Et point de difficulté que le premier usage qu'il fera de sa liberté, sera de se transporter sur le champ au lieu de l'Assemblée des Etats-Généraux, & d'en revendiquer la présidence que lui donnoit jadis, de droit, l'éminence de sa place.

Mais les Etats-Généraux qui craindront autant la supériorité de ses lumières, que la fausseté de son esprit versatile, lui diront : « M. le Chancelier, nous ne sommes point ici pour faire revivre d'anciennes prérogatives, montrez nous la loi où il est consigné que le Chancelier doive présider aux Etats, en attendant que vous en ayez retrouvé l'original, vraisemblablement égaré en même-tems que celui de la loi salique, tâchez de vous tranquilliser. Et lorsque nous aurons besoin de vous pour travailler un peu les par-

lemens, nous vous appellerons. Préparez toujours votre besogne & vos mémoires sur cet objet. »

» Mais jusqu'ici, comme nous ne reconnoissons point de chef, & que si jamais nous consentions à en reconnoître, à en admettre un, nous le briderons de maniere à ce qu'il ne puisse pas s'échapper, nous allons nous occuper des finances du Royaume, qui sont bien loin de se trouver en aussi bon état que les vôtres ».

Ce sera là, pour le coup, où il y aura furieusement à tirer. On a beau calculer sur l'immensité des ressources de la France; on ne s'en noiera pas moins dans l'océan de ses charges, & l'énormité de ses dettes. Je ne connois, graces à Dieu, ni les unes, ni les autres: mais à en juger par ce qui se passe, je suis en droit d'inférer & de conclure que très-certainement les dernieres excedent de beaucoup les premieres.

Que faire dans une pareille détresse!

Propoſer la banqueroute totale ? un pareil projet préſenteroit bien quelques côtés ſpécieux : mais les Etats - Généraux, ſuivant toute apparence, ſe tiendront à Paris, & Paris, qui a toute ſa fortune ſur le Roi, mettroit le feu aux quatre coins de la ſalle d'aſſemblée. Ainſi voilà donc pour nous un point de ſécurité, qui nous raſſure contre un événement auquel nous n'échapperons que par le danger de ſes ſuites pour ceux qui prétendroient ſoutenir & faire paſſer cet avis.

Se charger de la dette nationale, & aſſurer au nom de la Nation la créance à tous les créanciers de l'Etat ! Fort bien ; mais quand il s'agira d'aſſeoir la répartition des impoſitions néceſſaires, non pas à l'acquit, mais au paiement des intérêts, ce ſera alors que vous verrez regimber les Provinces.

Paris ſeul, pour la Cour, eſt plus que la moitié du Royaume ; c'eſt le centre de ſes reſſources, c'eſt le gouffre

où viennent s'enfouir toutes les richeſſes de la France, & d'où le Gouvernement les en ſoutire, quand il ne peut les extorquer. C'eſt l'éponge d'où il fait couler à grands flots, ſous toutes les formes imaginables, les fonds qui ne ceſſent de s'y rendre par des canaux auſſi imperceptibles que multipliés.

Mais Paris, conſidéré par la Nation en corps, qui n'a plus les mêmes yeux que la Cour, ne devient plus qu'à-peu-près la trentieme partie du Royaume. Or, une Nation qui cherche à s'éclairer ſur ſes intérêts, ne s'en laiſſera pas impoſer par cette prétendue prééminence d'une Capitale, dont la prépondérance ſans bornes devient un des grands fléaux de l'Etat.

Mais ſuppoſons toutefois que les Etats-Généraux ſe chargent de la dette nationale, il faudra toujours en revenir aux moyens de l'acquitter, ou d'en payer les arrérages.

D'abord le Clergé mettra en avant

ſes immunités, la Nobleſſe ſes prérogatives, & le Tiers ſa miſere, trois mauvais effets lorſqu'il s'agit de liquider des affaires embrouillées. On reprochera au Clergé ſon luxe, à la Nobleſſe ſa hauteur & ſon avidité, au Peuple ſon inſolence & ſon indépendance.

Le Clergé ſe plaindra qu'il n'y a plus ni mœurs, ni religion; le Peuple qu'il n'y a plus d'humanité, & la Nobleſſe que tous les états & tous les rangs ſont confondus. Là-deſſus les Orateurs de chaque Ordre diront des choſes ſublimes; mais on pourra leur dire :

Eh ! mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangüe.

On verra que ce n'eſt pas avec de grands mots, de belles phraſes, de pompeux étalages de ſentimens philoſophiques, & des brochures ſans nombre que l'on rétablït un Etat qui eſt ſur ſon déclin.

L'aigreur s'en mêlera ; c'eſt la ſuite néceſſaire de toute Aſſemblée dont les membres ne s'entendent pas, ou ne veulent pas s'entendre. D'un autre côté, le Tiers, qu'on a le projet de mettre à lui ſeul, dans la formation des Etats, en nombre égal aux députés des deux autres Ordres, calculera qu'il n'y a pas plus de diſtance, ou peut-être qu'il y en a une moindre entre lui & la Nobleſſe, qu'il n'en exiſte entre la Nobleſſe & le Roi ; & partant de ce point d'égalité morale dont les philoſophes modernes ont fait retentir les principes juſqu'à lui, il ne balancera pas à faire contre le corps de la Nobleſſe la même inſurrection que la Nobleſſe & les Parlemens ont faite contre le Roi.

En même-tems, la Nation, bien imbue du principe que toute puiſſance légiſlative & exécutrice réſide excluſivement dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux, portera en foule des Mémoires où les particuliers réclameront contre les vexa-

tions des Intendans, contre des Jugemens prétendus iniques rendus par différens Tribunaux, enfin relatifs à tout ce qui paſſera de plus ridicule, de plus extraordinaire par la tête de chacun.

Alors la Cour qui, très-adroitement aura, dans le commencement de la tenue des Etats, laiſſé à cette Aſſemblée très-tumultueuſe une eſpece de liberté, pour prouver aux gens ſenſés de la Nation de quoi eſt capable une collection de membres réunis de toutes les Provinces, ſans plan, ſans principes aſſurés, & ſans autre projet que de changer une conſtitution vicieuſe à leurs yeux, par cela ſeul qu'elle eſt ancienne, déclarera aux Etats-Généraux, déja effrayés de l'immenſité de la beſogne, & de la multitude des objets qui leur ſont préſentés, qu'ils aient à délibérer ſimplement ſur les matieres de finance, ſur les moyens d'établir une répartition d'impôts la plus égale poſſible, & généralement parlant ſur tout ce qui, relativement à la partie

des impoſitions, peut avoir trait au bonheur des peuples; mais leur interdira, ſous les défenſes les plus expreſſes, de s'immiſcer dans aucune autre branche quelconque d'adminiſtration, & les bornera purement & ſimplement aux objets ſur leſquels on leur demande leur avis.

Auſſi-tôt grande rumeur dans l'aſſemblée, grande diſcuſſion pour décider ſi l'autorité royale a le droit d'arrêter ainſi l'extenſion de puiſſance que ſe ſont attribuée les Etats : grande incertitude ſur le parti que l'on doit prendre : oppoſer aux ordres abſolus de la Cour une réſiſtance totale, pourroit devenir dangereux : reculer après les premiers pas, ſeroit ſe déshonorer aux yeux de la Nation; le Clergé tremblera pour la ſaiſie de ſon temporel, d'autant que nous ne ſommes plus dans le ſiecle où l'Egliſe pouvoit délier les ſujets du ferment de fidélité; la Nobleſſe, j'entends ici la Haute Nobleſſe qui tient tout ſon luſtre, toute ſa fortune, toute ſa conſidération

des bienfaits du Roi, craindra pour la ſuppreſſion de ſes charges; le Tiers, ou les Repréſentans du peuple deſtiné, par état, à toujours être la victime de celui des deux autorités qui l'emportera, flottera alternativement entre l'une & l'autre; mais finalement, ſoit que l'on opine par tête, ſoit que l'on opine par Ordre; on ſe décidera à pencher pour l'autorité royale, comme vers celle de laquelle, en tout état de cauſe, il obtiendra toujours la meilleure compoſition.

D'après les longs débats qu'entraînera néceſſairement une queſtion de cette importance, il faudra cependant arrêter quelque choſe. Si l'on accede aux volontés de la Cour, oh! ſans contredit toute la beſogne eſt manquée, & les Etats-Généraux ne deviennent plus entre les mains du Roi qu'une pelotte de cire qu'il pliera à ſa volonté; & j'aurai eu raiſon de penſer & de dire que l'Aſſemblée des Etats-Généraux n'opéreroit pas plus que tous ceux qui ont été tenus

précédemment ; en conféquence ; qu'il étoit abfolument inutile de les affembler.

Si les Etats-Généraux, dans un de ces momens d'aveuglement que la Providence répand quelquefois fur les Nations les plus éclairées, s'avifent de perfifter dans leurs prétentions, & de vouloir foumettre l'autorité royale à celle de la Nation affemblée, qu'en arrivera-t-il ? Le Roi diffoudra les Etats-Généraux ; oui : mais les Etats-Généraux fe laifferont-ils diffoudre ? non pas vraifemblablement, s'ils ont tant fait que de vouloir donner la loi à leur maître. Mais d'un autre côté, comment fe maintiendront-ils ! comment croiront-ils que la Nation prendra cette levée de boucliers ! comment les foutiendront-ils ! exciteront-ils une guerre civile ! Hélas ! le fiecle de la philofophie n'eft plus celui de l'énergie. Quiconque raifonne & approfondit fes droits, n'eft guere difpofé à les combattre & à les foutenir que par

par la plume. Et puis notre devise à présent est *panem & circenses*. Quand il faudra se passer des uns, & gagner l'autre à la pointe de son épée, on y regardera à deux fois. Nous payons quelquefois le premier un peu cher, mais nous allons nous en consoler aux seconds. D'ailleurs, le génie de la Nation a totalement changé. Avec les Châteaux forts qui servoient autrefois de remparts à la Noblesse des Provinces, est tombé cet esprit de chevalerie qui faisoit plus desirer qu'appréhender ces grands mouvemens dans les Etats où l'on trouvoit au moins la gloire à acquérir. Aujourd'hui nous sommes devenus raisonneurs & agioteurs.

Virtus post nummos.

Ce ne sont pas-là des dipositions bien redoutables pour nos Rois; ou par eux-mêmes, ou par ceux qui les entourent, ils ne laissent pas d'avoir une connoissance raisonnée & approfondie du cœur

humain, & des reſſorts qui font mouvoir les hommes. Or avec une connoiſſance ſeulement ſuperficielle de ceux que l'on peut & que l'on doit employer avec cette Nation, on eſt raſſuré ſur tout ce qui pourroit annoncer & faire déclarer une guerre civile.

Donc, dans les différentes hypothèſes ſur les événemens qui pourront réſulter de l'Aſſemblée des Etats-Généraux, on peut hardiment retrancher celles qui voudroient annoncer, ou même faire prévoir des troubles dangereux pour l'Etat.

Quand je dis des troubles dangereux pour l'Etat, je veux dire de ces troubles qui l'ébranlent dans ſes fondemens, de ces mouvemens violens qui ébranlent la machine par de grandes ſecouſſes, & font craindre des révolutions cent fois pires que les maux auxquels on avoit le projet de remédier.

Nous n'avons pas à la tête du Gouvernement de grands génies, nous n'a-

vons plus de ces hommes hardis & entreprenans capables de donner à l'Etat de ces impulſions fortes qui décident ſur le champ, d'une maniere ou d'une autre, le ſort des Empires; mais nous y avons des hommes accoutumés à manier de grandes affaires, à traiter, quoique avec d'aſſez petits moyens, de grands intérêts, poſſédant l'art des négociations; élevés dans cet art, & par cet eſprit d'intrigue qui ſait ſe plier à tout, & y faire adroitement plier les autres : ayant un intérêt direct au maintien abſolu de l'autorité royale : ayant un plan fixe, bien arrêté, bien combiné, pour repouſſer les atteintes qu'ils prévoient devoir lui être portées, étant d'ailleurs à la ſource de toutes les graces, & pouvant employer tous les moyens de ſéduction que la perverſité du ſiecle ne rend que trop dangereux, & vraiſemblablement que trop efficaces.

Mais, dira-t-on, comment imaginer que les membres qui compoſent l'Aſ-

ſemblée des Etats-Généraux, membres choiſis par leurs Provinces reſpectives, membres qui feront cenſés devoir tenir à des principes d'honneur ; membres enfin qui ſe regarderont comme les dépoſitaires & les arbitres du bonheur de leurs concitoyens, ſoient capables de ſe laiſſer ou ſéduire par l'appât des grâces, ou faſciner par des raiſons ſpécieuſes, ou intimider par la crainte ? Comment ? d'après nos mœurs, d'après notre exiſtence civile, d'après notre peu de tenue, d'après notre égoïſme, d'après notre peu d'énergie.

Car enfin, comment ſera compoſée cette fameuſe Aſſemblée Nationale, ſur laquelle toute l'Europe a d'avance les yeux ouverts ? & que la Nation même, toujours enthouſiaſte de ce qui porte un caractere de nouveauté, croit devoir opérer des miracles ?

Le premier ordre qui ſe préſente à nos yeux, c'eſt le Clergé qui, tenant toute ſa fortune, tous ſes biens de la

Cour, & n'ayant plus, comme par le passé, la ressource d'opposer les foudres de l'Église à l'autorité séculiere, panchera toujours nécessairement vers le parti du Monarque, comme celui duquel, indépendamment des nouvelles faveurs qu'il en peut obtenir, les principes sont les plus analogues à ceux qui animent nos Prélats.

Le Clergé, pendant plusieurs siecles, exerça sur les ames le même despotisme que les Rois voudroient exercer, & même qu'ils exercent de fait sur les biens & sur les personnes de leurs sujets. Ce fut pendant ces tems si regrettés par le Clergé, & qu'il appelle encore les beaux siecles de l'Eglise, qu'usant immodérément de la puissance des deux glaives qu'ils réunissoient dans leurs mains, ils se sont arrogé le droit de se regarder comme le premier Ordre de l'Etat. Aujourd'hui que la philosophie a émoussé le tranchant du fer, & réduit à la plus petite proportion le sceptre avec lequel ils nous dominoient,

on leur a laiſſé cette vaine prérogative ; à laquelle, quoique toujours attachés, ils tiennent cependant beaucoup moins qu'aux avantages temporels qui en réſultent : mais ſi l'on conſerve encore quelque reſpect, quelque conſidération pour le petit nombre de nos riches Eccléſiaſtiques, qui ſe maintiennent dans l'inviolable eſprit de leur état, on n'a plus pour l'Ordre en général cette vénération implicite, que la puiſſance ſpirituelle, jointe au préjugé, détruit aujourd'hui, ſembloit arracher aux peuples.

Le Clergé n'eſt donc plus, à proprement parler, qu'un Ordre de citoyens, diſtinct par ſes principes, par ſon habillement, par ſes prérogatives, par ſon régime particulier, des deux autres Ordres de la Nation.

Chargé par l'inſtitution divine du dépôt de la Foi, qu'on pourroit aſſurément faire garder à beaucoup moins de frais, il tient de la libéralité, ou plutôt de la foibleſſe de nos peres, des richeſſes im-

menſes, qui, de patrimoine des pauvres qu'elles devoient être dans la primitive inſtitution, ne ſont plus devenues que l'objet de la cupidité de quiconque entre dans l'Etat eccléſiaſtique.

Mais comme tout ce qui eſt eſprit de corps devient indélébile, le Clergé a toujours tenu irrévocablement au privilege de s'impoſer lui-même, & l'hiſtoire nous a tranſmis que, de tout temps, il a été fidele au principe de contribuer, le moins qu'il a été poſſible, aux charges d'un Etat, de la bienfaiſance duquel il tiroit cependant toute ſa fortune.

Perſonne n'ignore à quel point, dans la répartition des décimes & des dons gratuits, Meſſieurs les Evêques ont attention de faire porter aux Curés & aux petits Bénéficiers tout le poids des impoſitions, & combien la claſſe des Curés, qu'on peut proprement appeller l'Egliſe Militante, eſt grévée dans cette répartition auſſi injuſte qu'indécente.

Il eſt donc permis d'aſſurer ou du moins de prévoir que dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux le Clergé ſe montrera ſinguliérement refractaire à tout ce qui pourra attaquer ſes prérogatives, augmenter ſes charges, & par conſéquent diminuer ſes revenus.

Nul doute que les Evêques ne ſoutiennent opiniâtrement, contre le reſte de la Nation, bien revenue de cette erreur, que le Roi tient ſa Couronne de Dieu, parce qu'ils voudroient bien nous perſuader qu'ils ne tiennent auſſi que de Dieu toutes leurs richeſſes, & qu'à la faveur du premier principe, qu'intérieurement ils regardent comme abſurde, ils deſireroient faire paſſer le ſecond, qui eſt au moins tout auſſi vicieux.

Qu'autrefois, lorſque les Evêques, poſſeſſeurs de grands fiefs, en vertu deſquels ils devoient à nos Rois le ſervice perſonnel, fuſſent admis dans les Aſſemblées des grands Barons du Royaume, (avec leſquels ils avoient ce point de

rapport) à difcuter avec le Prince les intérêts d'un Etat, dont ils étoient par eux-mêmes les défenfeurs, rien de plus fimple ni de plus naturel.

Que même ils aient fait partie des Etats-Généraux, dans un fiecle où les troubles, caufés par l'établiffement des nouvelles héréfies, fembloient réclamer ou leurs confeils, ou leurs lumieres, d'accord.

Mais aujourd'hui que le fervice perfonnel n'exifte plus, que tous les points de notre croyance font invinciblement établis, qu'il eft permis, ou du moins toléré, que chaque individu communie à fon choix, fous une ou fous plufieurs efpèces, aujourd'hui, dis-je, que la Nation a repréfenté au Roi la néceffité d'affembler les Etats-Généraux, pour y difcuter & les propriétés & la liberté individuelle, quoi de plus abfurde, quoi de plus contradictoire que d'appeller à cette Affemblée Nationale un Ordre de citoyens incapables de prononcer fur la propriété, puifqu'ils ne font que des mi-

neurs, & des mineurs adminiſtrateurs ſimplement d'une portion de biens qui appartient ſpécialement à l'Etat, portion de biens ſur leſquels l'Etat peut prononcer, ſans le concours de ceux à qui il a été accordé de les régir, que d'appeller pour ſtatuer ſur la liberté individuelle, toujours ce même Ordre de citoyens qui, malgré quelques infractions faites à cette prétention, ſe croit excluſivement dans la poſſeſſion de n'être jugé que par ſes Pairs?

Moi, je leur aurois dit, à Meſſieurs du Clergé : « Priez Dieu, ſi vous y croyez, & alors, comme Moïſe ſur le mont Horeb, levez les bras au ciel, pendant le combat de la liberté contre le deſpotiſme : exhortez vos freres à la patience, à la douceur. Engagez-les à uſer modérément de la victoire, s'ils ſortent vainqueurs du congrès, diſpoſez-les à la réſignation, ſi, comme il y a lieu de le croire, l'autorité royale l'emporte; mais ne deſcendez point dans l'a-

rêne ; ſi vous y paroiſſez, que ce ne ſoit que comme conciliateurs, votre miniſtere eſt un miniſtere de paix : l'eſprit évangélique n'admet point de diſcuſſions, excepté ſur les articles de foi, ces derniers ſont reglés; nous nous chargeons à notre tour de régler vos contributions, & quelque fortes que vous puiſſiez les trouver, il vous en reſtera encore bien plus qu'à ce malheureux peuple qui gémit dans la miſere, & à cette pauvre Nobleſſe qui a plus verſé de ſang pour la défenſe de l'Etat que vous n'avez formé de vœux pour ſa proſpérité. »

On eût pu prendre cette tournure, ou quelqu'autre à peu près ſemblables. On ne l'a pas pris, j'en ſuis ſurpris, dans un ſiecle, où les droits les mieux conſtatés étant diſcutés, il eſt étonnant qu'on ne ſe ſoit pas même permis quelques obſervations ſur celui que conſerve le Clergé, & qui eſt abuſif, ſi toutefois il n'eſt pas ſubreptice.

Le ſecond Ordre eſt l'Ordre de la No-

blesse qui, de fait & de droit, est, & devroit être le premier.

Nous pouvons ici, relativement à la circonstance présente, distinguer la Noblesse en deux classes, la classe riche, & la classe moins aisée. La premiere tient à Paris, & à la Cour, par ses charges, par ses dignités, par ses alliances, par tous ses entours, par une partie de sa fortune, par ses goûts, par ses plaisirs, & par ses établissemens.

La seconde y tient beaucoup moins qu'elle ne le voudroit, mais vit & subsiste dans l'espérance, souvent trompée, de pouvoir y faire fortune, & de s'y fixer par tous les moyens que lui ouvrent l'ambition, les mariages de finance, & les fortunes militaires.

Par conséquent si la premiere tient tout de la Cour, la seconde aspire à en tenir tout un jour.

L'une & l'autre de ces deux classes accoutumées d'enfance, pour ainsi dire, à plier sous le joug despotique, & sous

l'obéiſſance paſſive de la diſcipline militaire, en attendant que ſucceſſivement elle parvienne à tenir en main & à faire ſentir aux autres cette même verge de fer ſous laquelle elle a ſouvent gémi, panche, par un ſentiment intérieur, & par une eſpece d'habitude contractée anciennement, vers l'autorité royale.

Malgré tous les rapprochemens que la philoſophie moderne à tenté d'introduire entre toutes les claſſes de citoyens, la Nobleſſe a toujours obſervé que ces grands ſyſtêmes d'humanité, de fraternité entre tous les membres de l'Etat, partoient de la plume d'Auteurs nés dans la claſſe plébéienne, & qui ne pouvant s'élever ſur la même ligne que la Nobleſſe, tâchent de la rapprocher de la claſſe inférieure; & tout en convenant que les citoyens d'un même état ſont tous freres, les Nobles n'en prétendent pas moins conſerver le droit d'aîneſſe dans toute ſon étendue & avec toutes ſes prérogatives. C'eſt ce que

l'Aſſemblée des Etats-Généraux prouvera plus que tout ce que l'on pourroit dire dans ce moment-ci.

D'ailleurs, amis, juſqu'à la bourſe; or la Nobleſſe eſt trop intéreſſée aux abus de l'autorité royale, pour ſouffrir patiemment qu'on lui donne des entraves, qui tariroient pour elle la ſource des graces, qui émanent du Trône. Ce point de rapport d'intérêt avec le Clergé rapprochera fortement ces deux Ordres; & à ſuppoſer que ces deux Ordres pris collectivement ne ſoient qu'en nombre égal avec le Tiers, voilà déja, tout au moins, partage de voix dans l'Aſſemblée.

Obſervez en même-tems, que ce que les Curés & les petits Bénéficiers ſont dans l'Ordre du Clergé, la Nobleſſe de la Cour prétend bien que doit l'être pour elle la Nobleſſe moins aiſée, & non-titrée des Provinces. Qu'en conſéquence, de même que dans la répartition intérieure du Clergé les Prélats

chargent le Bas Chœur, ainsi la Haute Nobleſſe aura toujours la prétention de conſerver quelques moyens de ſe ſouſtraire à la loi générale, ce qui, dans l'intérieur des deux Ordres, établira déjà une ſciſſion; laquelle ſciſſion n'empêchera pas toutefois que l'un & l'autre ne ſe réuniſſe contre le troiſieme comme contre l'ennemi commun, & des deux autres, & de l'autorité miniſtérielle.

Il eſt vrai que ce troiſieme ne paroît pas diſpoſé à entendre raillerie; & à ſuppoſer que, dans ce moment-ci, la Cour fomente & voie s'élever avec complaiſance les prétentions du Tiers contre les deux Ordres, elle ſera peut-être fort embarraſſée un jour à venir des armes qu'elle lui aura miſes en main, ou qu'elle lui aura laiſſé prendre. Cet ordre, le plus conſidérable par ſa maſſe, qui, tous les jours apprend à calculer ſes forces, croit aujourd'hui voir approcher le jour de ſes vengeances, & ſe prépare, avec une complaiſance ſinguliere, à faire bien

chérement payer aux deux autres, les mépris point assez ménagés, & les injustices qu'il prétend en avoir souffertes depuis bien des siecles.

Exclu par les dernieres Ordonnances militaires de toutes places d'Officiers quelconques dans nos troupes, n'osant même plus élever ses vues aux charges de magistratures, depuis que les Cours Supérieures exigent au moins deux degrés de noblesse pour les candidats; il voit renforcer chaque jour la barrière qui sépare les deux autres Ordres, & tracer en plus gros traits, la ligne de démarcation qu'il lui est interdit de franchir.

Ne croyons pas au moins que le sentiment patriotique existe parmi le Tiers dans un plus grand degré de pureté que parmi le Clergé & la Noblesse, je l'ai déja dit, & je le répete, j'ai le malheur de ne croire absolument à aucuns de ces élans d'amour de la patrie: il n'en existe point & n'en sauroit pas exister

dans

dans un Royaume comme la France. Mais le Tiers se sent humilié, le Tiers se sent vexé, le Tiers se sent horriblement lézé dans la répartition des impôts, le Tiers regarde la mesure de ses maux comme comblée, & dans des circonstances qui lui paroissent favorables, voyant tout à gagner & rien à perdre pour lui, sous le voile du bien public, & comme ne pouvant résister à une impulsion patriotique, il forme un plan d'attaque d'autant plus imposant que sa cause paroît être, & est véritablement la cause de l'humanité; & que les titres sacrés de ses prétentions sont consignés dans les archives les plus anciennes de toutes les Nations.

Lorsque dans les premiers tems de la République Romaine, la plus grande partie du Peuple fut sur le mont sacré chercher un asyle contre la dureté & la hauteur des Patriciens, Memnius Agrippa fut, par un apologue adroi-

tement ménagé, ramener ces mécontens, & rétablir la concorde dans l'Etat; tout aussi ulcéré, & avec d'aussi justes griefs, je doute que le Tiers aujourd'hui se montrât aussi docile; l'habitude du malheur qui jusqu'à présent avoit étouffé sa voix, lui ouvre enfin les yeux sur les moyens d'en sortir, & ce désir qu'on n'eût jamais soupçonné d'avoir été si puissant, lui communique une énergie, qui sagement guidée, & contenue dans de justes bornes, semble devoir lui ménager un sort beaucoup plus doux.

Mais trop fier d'avance de l'espoir d'une victoire encore douteuse, le Tiers se targue déja du peu qu'il a gagné. Déja, par une inconséquence naturelle dans les premiers succès, il voudroit donner la loi; & dédaignant le Peuple des campagnes qui compose la partie vraiment souffrante de la Nation, les Bourgeois & les Municipalités veulent

attirer à eux ſeuls tout l'avantage de la nouvelle conſtitution.

Et l'on voudra encore me perſuader qu'une Aſſemblée d'Etats-Généraux, compoſée de trois Ordres, déſunis entr'eux, oppoſés les uns aux autres, ayant chacun à diſcuter des intérêts oppoſés, réunis par le ſeul deſir d'innover, nous poſera une conſtitution ſage, modérée, & ramenera dans le ſein de la France épuiſée cette ancienne ſplendeur & cette image du bonheur dont il nous reſte à peine encore quelques foibles ſouvenirs ? Autant vaudroit-il eſſayer de former d'un ſecond cahos un monde auſſi bien organiſé que celui que nous admirons tous les jours. Or c'eſt ce que la main du Tout-Puiſſant n'a juſqu'à préſent, au moins à ma connoiſſance, encore opéré qu'une ſeule fois.

Concluons donc, car l'immenſité d'idées que tous ces événemens font naître, entraîne dans des fatras de diſcuſſions qui ne finiſſent pas.

Or, nous disions lorsque nous nous sommes un peu écartés de notre plan, que de deux choses l'une, ou que les Etats-Généraux, comme tous ceux qui les ont précédés, n'aboutiroient à rien qu'à des doléances infructueuses, à de grands raisonnemens sur les maux de l'Etat, dont il ne résulteroit rien d'avantageux pour le bien de la chose, auquel cas autant vaudroit ne pas les avoir convoqués; ou que les Etats-Généraux feroient contre l'autorité royale une insurrection commencée sous les étendarts de la liberté, soutenue dans le principe avec une certaine vigueur, mais que la premiere fougue une fois appaisée, l'insouciance attachée à tout ce qui porte l'empreinte du caractere françois, les difficultés qui naîtroient du sein de la chose même, les menées de la Cour, les armes qui lui sont familieres, & qui lui deviendront propres & nécessaires plus que jamais, rebuteroient bientôt

une partie des combattans, & ſubjugueroient les autres.

Partant de ces données, quelle ſera la fin de tout ceci ? *Omne Regnum contra ſe diviſum, deſolabitur.* Toute ſociété diviſée contre elle-même ſera détruite. Voilà l'oracle qui annonce notre deſtinée.

Toute aſſociation qui n'a d'autre guide que la folie, que l'enthouſiaſme, qui ne porte ſur aucune baſe ſtable, qui n'a point de principes fixes, point de plan arrêté, donnera avant peu du nez en terre ; c'eſt ce que je prédis à notre pompeuſe & brillante aſſemblée des Etats-Généraux.

Demandez à ceux qui la compoſeront dans quelles diſpoſitions ils y entrent, quels ſont les plans qu'ils y apportent, les projets qu'ils y deſtinent, bref, ce qu'ils ſe promettent de la ſolution de cette Aſſemblée : ils vous répondront le deſir du bien, l'extinction totale des

dettes de l'Etat, le bonheur des peuples ; & la gloire du Royaume.

Point du tout, ce n'eſt point cela qui vous occupe,
Mon bien premierement, & puis le mal d'autrui.

Voilà à quoi ſe réduit votre patriotiſme. Or, comme jamais Etat n'a réparé les biens de ſon adminiſtration à l'aide de conſeillers animés d'un pareil eſprit, vous ne ferez qu'embrouiller les affaires; & quand une fois vous ſerez arrivés au point de ne plus vous y reconnoître, vous ferez comme le Médecin qui n'entend plus rien à la maladie pour laquelle il a été appellé, & qui ſe perd dans la complication des maux que lui même il a aggravés ; vous déraiſonnerez à taille ouverte, parce que vous n'aurez pas le bon eſprit de vous retirer, & d'avouer votre incapacité ; Dieu veuille au moins que votre malade ait le bon eſprit & la capacité de vous renvoyer !

Eh bien oui, dites-vous, mais ſi notre malade, ou l'Etat, (car qui dit l'un, dit l'autre,) refuſe nos ſoins, nos ſervices, à qui ſe vouera-t-il, à qui pourra-t-il avoir recours ? à qui ?

Devine, ſi tu peux, & choiſis ſi tu l'oſes :

Si conſilium vis,
Permittes ipſis expendere numinibus quid
Conveniat nobis, rebuſque ſit utile noſtris.
Nam pro jucundis aptiſſima quæque dabunt dî,
Carior eſt illis homo quam ſibi (1).

Et puis ne ſe trouvera-t-il pas encore des charlatans qui lui donneront quelques palliatifs ?

Combien de gens condamnés par la Faculté à n'avoir pas plus de quatre jours à vivre, ont encore traîné une longue ſuite d'années, non pas, à la vérité, dans un état de ſanté bien parfaite, mais enfin ont exiſté tant bien que mal, &

(1) Juvenal Sat. 10.

ont fini par mourir d'un genre de maladie très-différent de celui qu'on avoit prédit devoir les conduire au tombeau.

Répétons encore Montaigne : *Tout ce qui branle, ne tombe pas.*

Au fait, la Cour en ſait beaucoup plus long que vous tous. Elle vous laiſſera d'abord jetter votre premier feu. Celui des François eſt connu pour être dangereux, mais l'on ſait par expérience qu'il ne dure pas. Vous lui éviterez d'avance la peine de vous déſunir, puiſque vous l'êtes déja. Vous lui fourniſſez des armes pour vous attaquer, ou plutôt elle reprendra en tems & lieux celles qu'elle avoit confiés à votre inexpérience ; & ſemblable au troiſieme Horace, qui remporta une victoire aiſée ſur les trois Curiaces, à la vérité bleſſés, mais ſéparés par des intervalles, elle prendra chacun des trois Ordres en particulier, vous amenera où bon lui ſem-

blera, & voudra bien encore avoir la générofité d'ufer modérément de la victoire, & de fauver votre réputation, en vous permettant de dater de l'Affemblée de 1789 quelques Ordonnances futiles qui, fous un beau préambule, ne diront pas plus que tous vos efforts impuiffans n'auront opéré.

Et erunt noviffima illius hominis pejora prioribus (1).

Cela doit être, & cela fera.

---

(1) Evang. S. Luc.

F I N.